

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL N° 2026-113

Il y aura séance ordinaire du conseil municipal le lundi 10 août 2026 à 20 heures, au Centre des Roches, situé au 505, chemin Sir-Lomer-Gouin, Deschambault-Grondines, Québec.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande d'usage conditionnel suivante :

- Autoriser une demande d'usage conditionnel visant l'exploitation d'un café-terrasse.
- Identification du site concerné : 264-264A, chemin du Roy
Lot : 3 235 197
Zone : M-12

Cette demande vise à permettre un usage conditionnel en vertu de la disposition réglementaire suivante :

- Règlement relatif aux usages conditionnels N° 228-18, article 4.3.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, CE 16^e JOUR DU MOIS DE JUILLET 2026.

" Karine St-Arnaud "

Karine St-Arnaud, directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karine St-Arnaud, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Deschambault-Grondines, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 16 juillet 2026 entre 8 heures et 18 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

" Karine St-Arnaud "

Karine St-Arnaud, directrice générale et
greffière-trésorière